



Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
Séance du jeudi 24 octobre 2024

N° 15 – D. 24.10.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre octobre à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur Yassine LAKHNECH, président de l'Université Grenoble Alpes.

Motion proposée par l'Union Etudiante de Grenoble (UEG) pour résoudre les problématiques propres aux usagers de l'Institut de la Communication et des Médias : demande d'inscription à l'ordre du jour du CA

Membres présents : LAKHNECH Yassine, BARRIERE Florian, GAUSSIER Éric, PODEVIN Florence, PLANUS Emmanuelle, PROTASSOV Konstantin, SAMUEL Karine, THIBAUT Pierre, ADAM Véronique, BERNARD Marie-Julie, DANJEAN Vincent, MANDIL Guillaume, MONDET Julie, QUINTON Jean-Charles, WEST Caroline, FIBRANE Ahmed, FORESTIER Gérard, GUINET Éric, VAN DER HEIJDE Caroline, DOULAT Léonce, KETFI Bilal, ROSSI Robinson, SAKPA Samuel, TASSIGNY Axel, BOLZE Catherine, DESPREZ Frédéric, FEIGNIER Bruno, SIMIAND Marie-Christine, DASTARAC Marie.

Membres représentés : GERRY-VERNIERES Stéphane (donne procuration à GAUSSIER Éric), BERTHAUD Pierre (donne procuration à MANDIL Guillaume), CANTAROGLOU Frédéric (donne procuration à SAMUEL Karine), DELABALLE Anne (donne procuration à WEST Caroline), BERGOT Anouk (donne procuration à BERNARD Marie-Julie), DUJEU Ambre (donne procuration à KETFI Bilal), CORVAISIER Bénédicte (donne procuration à LAKHNECH Yassine), DARAGON Nicolas (donne procuration à BOLZE Catherine), COLL Jean-Luc (donne procuration à FEIGNIER Bruno), BOISTARD Pascal (donne procuration à DESPREZ Frédéric), MAÛR Anne-Marie (donne procuration à PROTASSOV Konstantin).

Membres excusés : LABRIET Pierre, TRONTIN-BERTHAUD Sophie.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Considérant la motion proposée par l'Union Etudiante de Grenoble (UEG) pour résoudre les problématiques propres aux usagers de l'Institut de la Communication et des Médias :

« Depuis des années, les près de 500 étudiantes et étudiants de l'Institut de Communication et des Médias (ICM) à Echirolles font savoir leur sentiment de rupture d'égalité avec les autres étudiant-es de l'UGA.

L'ICM est un bâtiment de formation et de recherche éloigné des principaux lieux de résidence des étudiant-es ainsi que de la plupart des services dont ils et elles sont censé-es bénéficier. Ainsi, l'ICM est à 50 min de tramway du campus de St-Martin-d'Hères, bien que ce soit le point le plus proche pour accéder à des services essentiels et de droit, tels que les soins physiques et psychologiques.

Lorsqu'ils et elles s'installent plus près des services qui leur sont destinés, les étudiant-es de l'ICM se voient alors contraint-es de réaliser quotidiennement de longs trajets en transports en commun. Pourtant, l'abonnement jeune proposé par la SMAG a vu son tarif passer de 15,10€ à 18,70€ mensuels en seulement 2 ans. C'est le tarif qui a le plus augmenté, de presque +25%, malgré l'omniprésence et le poids de la précarité étudiante, premier facteur d'échec.

L'ICM ne possède pas de service d'alimentation aux tarifs Crous, ni dans ses murs, ni à proximité atteignable dans les horaires de cours, et ce malgré l'adoption de la loi Levy. Le quartier ne propose que des services de restauration rapide et non équilibrée. Chaque année, depuis 2 ans, les étudiant-es de l'ICM s'organisent pour revendiquer une présence des services de restauration Crous. Aucune solution viable et dans les murs n'a été trouvée, notamment faute de moyens. Pourtant, les dispositifs de click and collect, mis en œuvre dès la rentrée et dans des sites proches tels que l'ENSAG, semblent répliquables, si un soutien matériel et financier est apporté à l'initiative étudiante qui les ont portés.

Enfin, cette rentrée a été marquée par un cadrage anxiogène autour du trafic de drogue à proximité des lieux d'étude. Le sentiment d'insécurité a été renforcé par les passages récurrents de médias télévisés ou de longues interventions policières.

Soulignons que les étudiant-es financent, notamment par la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC), les services de vie étudiante. Plus largement, nos missions de service public nous obligent à abolir toute rupture d'égalité. Or, le sentiment d'abandon relatif à cette rupture d'égalité pourrait inciter à des réponses hâtives. Outre les impératifs de sécurité, les impératifs sociaux ne peuvent être négligés, considérant leur centralité dans la situation.

Le Conseil d'Administration de l'UGA souhaite agir en respectant les valeurs de progrès et d'inclusion de notre université. Il réaffirme par ailleurs la vocation de notre établissement à son ouverture et à son rayonnement auprès des territoires qui l'accueillent.

Prenant en compte ces éléments, nous, Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes souhaitons apporter une attention toute particulière à l'évolution de la situation de l'ICM, pour assurer sécurité et continuité du service du public aux étudiant-es et personnel·les. La présence sur tous les horaires d'ouverture d'agent-es d'accueil et de gardiennage, avec des contrats stables, semble impérative. Plus largement, les moyens supplémentaires apportés à l'ICM doivent aussi porter sur d'autres points que des questions de sécurité. Le Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes interpelle l'état, la région, la métropole ainsi que la mairie d'Echirolles à engager et mettre en œuvre rapidement un plan de désenclavement et de soutien aux usager-es de l'ICM, portant sur les transports, la restauration, les services de santé et la sécurité publique. Le CA de l'UGA appelle la présidence de l'Université à porter la constitution de ce plan de manière à débattre d'un premier échéancier d'actions durant l'année 2025. »

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver l'inscription à l'ordre du jour de la présente séance la proposition de motion comme présentée ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	29
Membres représentés	11
Nombre de votants	40
Voix favorables	16
Voix défavorables	21
Abstentions	3

Après en avoir délibéré le conseil d'administration rejette, à la majorité absolue des suffrages exprimés, l'inscription à l'ordre du jour du CA la motion proposée par l'Union Etudiante de Grenoble (UEG) pour résoudre les problématiques propres aux usagers de l'Institut de la Communication et des Médias.

Publié le : 10/11/2024

Transmis au Rectorat le : 10/11/2024

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 24 octobre 2024

Pour le Président et par délégation,

Le directeur général des services,
Jérôme PARET

Pour le Président
et par délégation
Le Directeur général des services
Jérôme PARET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.